

2023 DASES 25: Subvention (60 000 €) et convention avec la SCM Cabinet Médical Paul Laurent pour la création d'un cabinet médical de groupe à Paris 19^e, dans le cadre du dispositif Paris Med'.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 60 000€ à la SCM Cabinet Médical Paul Laurent en vue de la création d'un cabinet médical au 2 rue Paul Laurent dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

Pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la collectivité parisienne se mobilise pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premier recours accessible sur tout son territoire et notamment dans les zones déficitaires. À cette fin, et pour participer à une dynamique de refondation de la médecine ambulatoire, elle favorise les formes coordonnées et regroupées de l'exercice médical dans toute leur diversité : centres de santé (associatifs, mutualistes, municipaux), maisons de santé, pôles de santé, cabinets libéraux en exercice collectif.

En effet, toutes ces structures sont porteuses d'un modèle d'avenir car elles mettent en œuvre un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique. Elles offrent aux professionnel-le-s comme aux patient-e-s les avantages d'un exercice coordonné et de la continuité de la prise en charge. Elles constituent enfin un lieu de formation et un levier pour favoriser le maintien voire l'implantation de nouveaux professionnel-le-s sur notre territoire.

Pour ce faire, la collectivité parisienne soutient les initiatives visant à faciliter l'installation, à accompagner les professionnel-le-s de santé, à faire partager des diagnostics locaux sur l'offre de soins, à favoriser la construction de projets médicaux stratégiques et de gestion durable, la prospection foncière et la constitution d'équipes médicales.

Ainsi, dans le cadre du programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible à tous, la Ville de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres de santé et maisons de santé. Dans ce contexte, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir le projet de création d'un cabinet médical dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Ce cabinet médical de groupe sera composé de 4 médecins généralistes tous primo installant.

Les 5 axes prioritaires d'activité sont les suivants :

- Consultation et suivi en médecine générale,

- Consultations et suivi de gynécologie (grossesse, prévention, contraception),
- Suivi du nourrisson et de l'enfant (suivi mensuel, visites obligatoires des 9^{ème} et 24^{ème} mois, consultations destinées aux adolescents-es),
- Suivi en addictologie,
- Formation de futurs professionnels de santé.

Les horaires d'ouverture sont en cours de discussion en équipe, mais ils seront au minimum de 9h à 19h du lundi au vendredi, et les-samedis matins voire les-samedis toute la journée.

Dès l'ouverture le cabinet participera à la CPTS du 19^{ème} avec laquelle il est déjà en lien.

La SCM sera locataire du local Elogie-Siemp de 212 m² pour un cabinet médical prévu sur 2 niveaux : 144 m² au rez-de-chaussée destiné à l'installation de 4 cabinets de consultation, l'accueil, 1 salle d'attente, des sanitaires PMR et 1 salle de réunion. A l'étage, sur 68 m², 2 cabinets de consultation destinés à l'accueil de futurs professionnels, 1 salle d'attente, des sanitaires et une salle de repos.

La subvention permettra à la SCM de financer les travaux d'aménagement et l'achat d'équipements pour créer un local professionnel en fonction du projet de santé. La SCM Cabinet Médical Paul Laurent sollicite la Ville de Paris pour ses travaux d'aménagement et l'achat d'équipements dont le coût est estimé à 200 052 € au total, et mener à bien son projet médical d'ici mai 2023.

Aussi, je vous propose d'accorder à la SCM Cabinet Médical Paul Laurent une subvention d'investissement d'un montant de 60 000 €, équivalent à 30% du coût total estimé de l'opération, et de m'autoriser à signer avec cette structure la convention correspondante dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2023 DSP 25: Subvention (60 000 €) et convention avec la SCM Cabinet Médical Paul Laurent pour la création d'un cabinet médical de groupe à Paris 19^e, dans le cadre du dispositif Paris Med'

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-3, L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 2023 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à la SCM Cabinet Médical Paul Laurent et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette structure ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS au nom de la 4^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SCM Cabinet Médical Paul Laurent, situé 2 rue Paul Laurent dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 60 000 € est attribuée à la SCM Cabinet Médical Paul Laurent (PARIS ASSOS 202176 - dossier 2023_06565).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2023 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.